

Conditions de participation

"Philips Stadium@Home- Jeu-concours"

1. Droit de participation

- a. La participation au **jeu-concours Philips Stadium@Home** n'est possible que si les présentes conditions de participation sont respectées.
- b. L'organisateur est **TP VISION EUROPE B.V.**, succursale en Allemagne, dont le siège est à Shanghaiallee 9, 20457 Hamburg. Seuls les clients finaux privés (consommateurs) âgés de **18 ans et plus, résidant en Allemagne ou en Autriche ou en Suisse** et ayant acheté un appareil Philips TV & Sound en promotion chez un revendeur participant en Allemagne ou en Autriche ou en Suisse, sont autorisés à participer. Les collaborateurs de Philips GmbH, Philips SA, de TP Vision Europe B.V. (ci-après dénommée "TP Vision"), de Nordic Retail Group, de Sonic Sales Support GmbH, de Staff Service GmbH, d'easystaff human & resources GmbH, d'ignition GmbH et les autres collaborateurs des entreprises participant à l'organisation et à la réalisation de la promotion (ainsi que leurs proches) ne sont pas autorisés à participer. Les distributeurs et autres revendeurs ainsi que leurs employés et leurs proches sont également exclus de la promotion. Les intermédiaires et les détaillants ne sont pas autorisés à participer au nom de leurs clients.
- c. Ces conditions de participation s'appliquent au tirage au sort mensuel d'un total de **13 prix mensuels du 12.08.2023 au 31.01.2024** (une fois par mois seront tirés au sort : 3 x paquets grand prix pour Barcelone & participation au match de football du FC Barcelone pour deux personnes et 10 x maillots du FC Barcelone).
- d. Le nom et l'adresse des commerçants participant au concours peuvent être consultés à l'adresse suivante www.philips.de/stadium-at-home.html (pour l'Allemagne) ou www.philips.at/stadium-at-home.html (pour l'Autriche) ou www.philips.ch/fr/stadium-at-home.html (pour la Suisse).
- e. Le participant doit se faire délivrer une facture conforme aux règles applicables en matière de TVA par le commerçant fixe ou en ligne auprès duquel il acquiert l'appareil en promotion. Un bon de livraison, une attestation d'une plateforme de vente ou un reçu ne sont pas suffisants.
- f. Chaque ménage (e-mail) peut participer au jeu-concours avec au maximum un appareil en promotion.
- g. La participation au jeu-concours n'est possible qu'une seule fois par appareil en promotion. Il n'est pas possible de participer plusieurs fois avec le même justificatif d'achat, même si plus d'un produit en promotion est mentionné sur le justificatif d'achat.
- h. La participation n'est possible qu'en son propre nom.
- i. Une participation au jeu-concours ne peut être enregistrée en ligne qu'une seule fois.
- j. La participation au concours ne peut pas être combinée avec d'autres actions de TP Vision.
- k. Le jeu-concours n'est valable que dans la limite des stocks disponibles d'appareils en promotion. TP Vision n'est pas responsable de la disponibilité des appareils en promotion dans les magasins des revendeurs participants.
- l. TP Vision se réserve en outre le droit d'exclure toute personne qui tenterait de se procurer un avantage en fournissant des informations erronées ou en procédant à toute autre manipulation. TP Vision est en droit d'exclure de la promotion les participants qui enfreignent les conditions de participation, fournissent des informations personnelles inexactes, utilisent des moyens déloyaux et/ou tentent de participer au jeu-concours plus souvent que ne le permettent les présentes conditions. En cas de motif d'exclusion, TP Vision est en droit d'annuler les gains et d'en ignorer le remboursement, même ultérieurement.

2. Réalisation de la promotion

- a. Pour pouvoir participer au tirage au sort mensuel, vous devez, en tant que participant(e), avoir acheté pendant la période de l'action du **12.08.2023 au 31.01.2024** (la date de la preuve d'achat faisant foi) un appareil en promotion portant l'un des numéros de modèle suivants, qui vous a été facturé et livré ou que vous êtes venu(e) chercher et vous être inscrit(e) ensuite avec succès sur la page de l'action **au plus tard le dernier jour du mois à 23h59**. <https://de.enginio.io/u-a/stadium-at-home> (pour l'Allemagne) ou <https://at.enginio.io/u-a/stadium-at-home> (pour l'Autriche) ou <https://ch-fr.enginio.io/u-a/stadium-at-home> (pour la Suisse). Les appareils en promotion sont exclusivement les modèles Philips TV & Sound suivants :

Modèles de téléviseurs Philips

32PFS6906/12, 77OLED937/12, 75PML9507/12, 65OLED907/12, 65OLED937/12, 65PML9507/12, 55OLED907/12, 55PML9507/12, 48OLED907/12, 86PUS8807/12, 77OLED807/12, 75PUS8007/12, 75PUS8807/12, 70PUS8007/12, 65OLED807/12, 65OLED837/12, 65OLED857/12, 65OLED887/12, 65PUS8007/12, 65PUS8057/12, 65PUS8107/12, 65PUS8507/12, 65PUS8517/12, 65PUS8807/12, 65PUS8837/12, 65PUS8857/12, 65PUS8887/12, 58PUS8507/12, 58PUS8517/12, 55OLED807/12, 55OLED837/12, 55OLED857/12, 55OLED887/12, 55PUS8007/12, 55PUS8057/12, 55PUS8107/12, 55PUS8807/12, 55PUS8837/12, 55PUS8857/12, 55PUS8887/12, 50PUS8007/12, 50PUS8057/12, 50PUS8107/12, 50PUS8507/12, 50PUS8517/12, 50PUS8807/12, 50PUS8837/12, 50PUS8857/12, 50PUS8887/12, 48OLED807/12, 48OLED837/12, 48OLED857/12, 48OLED887/12, 43PUS8007/12, 43PUS8057/12, 43PUS8107/12, 43PUS8507/12, 43PUS8517/12, 43PUS8807/12, 43PUS8837/12, 43PUS8857/12, 43PUS8887/12, 65OLED707/12, 55OLED707/12, 48OLED707/12, 32PFS6908/12, 42OLED808/12, 43PUS8108/12, 43PUS8508/12, 43PUS8548/12,

43PUS8808/12, 43PUS8848/12, 43PUS8888/12, 48OLED708/12, 48OLED808/12, 48OLED848/12, 50PUS8108/12, 50PUS8508/12, 50PUS8548/12, 50PUS8808/12, 50PUS8848/12, 50PUS8888/12, 55OLED708/12, 55OLED808/12, 55OLED848/12, 55OLED888/12, 55OLED908/12, 55PML9008/12, 55PML9308/12, 55PUS8108/12, 55PUS8508/12, 55PUS8548/12, 55PUS8808/12, 55PUS8848/12, 55PUS8888/12, 65OLED708/12, 65OLED808/12, 65OLED848/12, 65OLED888/12, 65OLED908/12, 65PML9008/12, 65PML9308/12, 65PUS8108/12, 65PUS8508/12, 65PUS8548/12, 65PUS8808/12, 65PUS8848/12, 65PUS8888/12, 70PUS8108/12, 75PML9008/12, 75PUS8108/12, 75PUS8808/12, 75PUS8848/12, 77OLED808/12, 77OLED848/12, 77OLED908/12, 85PUS8808/12

Modèles sonores Philips

B95/10, B97/10, TAB5105/12, TAB5305/12, TAB6305/10, TAB6405/10, TAB8205/10, TAB8405/10, TAB8505/10, TAB8805/10, TAB8905/10, TAFB1/10, TAFS1/10, TAFW1/10, TAB7207/10, TAB7807/10, TAB8507/10, TAB8507B/10, TAB8907/10, TAB7908/10, TAB5108/10, TAB5308/10

- b. Tous les produits Philips non mentionnés ici sont exclus de la promotion.
- c. Pour participer au tirage au sort mensuel, il faut suivre les étapes suivantes :
 - i. Achetez un appareil Philips en promotion participant à ce jeu-concours chez l'un des revendeurs participants entre le **12/08/2023** et le **31/01/2024**.
 - ii. Inscrivez-vous au tirage au sort mensuel **au plus tard le dernier jour de chaque mois à 23h59** à l'adresse suivante <https://de.enginio.io/u-a/stadium-at-home> (pour l'Allemagne) ou <https://at.enginio.io/u-a/stadium-at-home> (pour l'Autriche) ou <https://ch-fr.enginio.io/u-a/stadium-at-home> (pour la Suisse) en indiquant votre nom complet, votre âge, votre adresse e-mail, la désignation du type/numéro de modèle de l'appareil en promotion que vous avez acheté ainsi que votre pays de résidence. Téléchargez une photo de votre preuve d'achat - ticket de caisse ou facture - et acceptez les présentes conditions de participation ainsi que notre déclaration de protection des données. Il n'est pas possible de participer au jeu-concours par courrier postal ! Les points suivants doivent être clairement visibles sur la photo du justificatif d'achat :
 - le nom du commerçant
 - le numéro de bordereau/facture (pas le numéro de document)
 - la date et l'heure de la preuve d'achat
 - le montant total du document
 - la TVA indiquéeLa photo de la preuve d'achat ne doit représenter qu'une seule preuve d'achat et la photo ne doit pas être floue ou mal exposée.
 - iii. Une fois votre inscription réussie, vous recevrez, en tant que participant, une confirmation par e-mail avec votre numéro de référence.
 - iv. Les inscriptions incomplètes et/ou non confirmées ne seront pas prises en compte pour le tirage au sort mensuel.

3. Gains et détermination des gagnants

- a. **Une fois par mois**, du 20.08.2023 au 31.01.2024, TP Vision (ou une agence mandatée par TP Vision) tirera au sort **3 prix principaux** (expérience FC Barcelone) et **10 maillots du FC Barcelone** (13 prix au total) parmi tous les participants et tous les nouveaux inscrits d'un mois donné qui remplissent les conditions de participation énoncées aux points 1 a-l et 2 a- c ci-dessus.
- b. Les 13 gagnants mensuels seront tirés au sort par TP Vision (et/ou une agence mandatée par TP Vision) **au début du mois suivant** et recevront le lot correspondant conformément à la liste des lots ci-dessous :

Place 1-3 : Expérience FC Barcelone pour 2 (deux) personnes, incl :

 - Billets d'avion pour 2 x 2 vols aller-retour en classe économique à destination de Barcelone
 - 2 x nuits d'hôtel
 - Participation à un match de football du FC Barcelone dans le championnat de football espagnol en cours

Place 4-13 : 10 x 1 maillot du FC Barcelone

- c. Un participant ne peut gagner qu'un seul prix.
- d. Tous les gagnants seront informés par écrit par courrier électronique dans un délai de 5 (cinq) jours civils.
- e. En cas de non-distribution de l'avis de gain, TP Vision n'est pas tenu d'effectuer des recherches supplémentaires. Si un gagnant ne répond pas dans les 3 (trois) jours calendaires suivant l'envoi de la notification de gain par e-mail, le droit au gain est annulé sans compensation. Le participant est responsable de l'exactitude de l'adresse e-mail/postale indiquée. TP Vision est en droit de transmettre les données des gagnants à des tiers ou aux partenaires concernés, dans la mesure où cela est nécessaire à l'organisation du jeu-concours et des voyages.
- f. Le paiement des gains en espèces est exclu.
- g. Les prix ne peuvent pas être échangés. Chaque gain ne peut être accepté que sous la forme dans laquelle il a été mis en jeu.
- h. Chaque prix est personnel et non transmissible.

- i. Les gains qui ne sont pas réclamés, quelle qu'en soit la raison, restent la propriété de TP Vision. Ceci s'applique également dans le cas où un gain serait refusé.
- j. Si un gagnant ne peut pas être contacté ou ne se manifeste pas dans le délai imparti après l'annonce du gain ou si, pour toute autre raison, il n'est pas en mesure de profiter de son gain, TP Vision se réserve le droit de choisir un gagnant de remplacement. Dans ce cas, le gagnant initial sera déchu de son gain.
- k. En cas de **gain de voyage**, le déroulement concret se fait exclusivement par contact direct entre le gagnant et Nordic Retail Group, ou Ignition GmbH . Il n'existe aucun droit à une autre date de voyage que celle qui a été communiquée. En confirmant le voyage, le gagnant est soumis aux conditions d'entrée en vigueur en Espagne. Le voyage aller-retour jusqu'au point de départ du voyage (par exemple, l'aéroport) est aux frais et aux risques du gagnant. Le gagnant prend également en charge tous les frais qui ne font pas l'objet du jeu-concours et qui surviennent pendant le voyage (par ex. frais de téléphone, assurances supplémentaires, repas, etc.) Le paiement des prix du voyage est exclu. L'organisateur n'est pas responsable dans le cas où le gagnant potentiel ne peut pas profiter du prix principal ou d'une partie de celui-ci.

4. Protection des données

- a. Les données personnelles collectées dans le cadre de cette action sont traitées en coopération par TP Vision, Nordic Retail Group et Ignition GmbH et sont stockées exclusivement dans le but de réaliser l'action, notamment pour informer de l'état d'avancement de l'action et sont utilisées ou traitées conformément à la politique de protection des données de TP Vision. TP Vision, Nordic Retail Group et Ignition GmbH ont conclu le contrat requis par la loi dans ce cas, qui régit les responsabilités et les tâches en matière de protection des données dans les relations internes.
- b. Si les présentes données personnelles ne sont plus nécessaires à l'exécution de l'action, elles seront immédiatement effacées ou bloquées tant par TP Vision que par Nordic Retail Group et Ignition GmbH, dans la mesure où aucune obligation légale de conservation ne s'oppose à l'effacement des données. En participant à notre action, chaque participant accepte également notre politique de protection des données. La politique de TP Vision en matière de protection des données est expliquée dans notre déclaration de protection des données et peut être consultée sur <http://www.tpvision.com/privacy-policy/>.

5. Organisateur

TP Vision Europe B.V., succursale allemande

Avenue de Shanghai 9

20457 Hamburg

Si vous avez des questions ou des problèmes pendant l'enregistrement sur le site <https://de.enginio.io/u-a/stadium-at-home> (pour l'Allemagne) ou <https://at.enginio.io/u-a/stadium-at-home> (pour l'Autriche) ou <https://ch-fr.enginio.io/u-a/stadium-at-home> (pour la Suisse), vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse

- <https://tv-sound-monitors.philips.com/s/contactsupport?language=de&country=DE&family=tv&reason=2>
(pour l'Allemagne) OU
- <https://tv-sound-monitors.philips.com/s/contactsupport?language=de&country=AT&family=tv&reason=2>
(pour l'Autriche) OU
- <https://tv-sound-monitors.philips.com/s/contactsupport?language=fr&country=CH&family=tv&reason=2>
(pour la Suisse)

envoyer.

La mise en œuvre de l'action, la remise des prix et le déroulement concret des voyages gagnés sont assurés par Nordic Retail Group, Linnégatan 9-11, 114 47 Stockholm Suède et Ignition GmbH, Campus Fichtenhain 48, 47807 Krefeld, pour le compte de TP Vision.

6. Dispositions finales

- a. L'organisateur de la promotion se réserve le droit, en cas de circonstances imprévues, de suspendre la promotion sans préavis ou de modifier ou d'adapter les conditions de participation à la promotion à tout moment et sans préavis.
- b. TP Vision, Nordic Retail Group et Ignition GmbH n'acceptent aucune demande de dommages et intérêts de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter ou être causés par la participation à cette promotion ou l'incapacité de participer à cette promotion. De même, TP Vision, Nordic Retail Group et Ignition GmbH ne sont pas responsables des éventuels dommages ou infirmités qui pourraient être causés par des pannes techniques, des virus informatiques, une défaillance de la connexion Internet ou d'autres raisons indépendantes de TP Vision, Nordic Retail Group et Ignition GmbH. En outre, TP Vision, Nordic Retail Group et Ignition GmbH déclinent toute responsabilité pour les dommages qui pourraient survenir parce que le participant n'a pas fourni toutes les informations nécessaires ou a fourni des informations erronées. TP Vision, Nordic Retail Group et Ignition GmbH déclinent également toute responsabilité pour d'éventuels liens qui ne fonctionneraient pas ou pour des pages d'action techniquement défectueuses ou incomplètes.
- c. Si certaines dispositions des présentes conditions de participation s'avéraient nulles ou comportaient une lacune, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Les dispositions inefficaces ou manquantes seront

remplacées par des dispositions qui se rapprochent le plus possible de l'objectif du contrat et des prescriptions légales.

- d. Les présentes conditions de participation sont soumises au droit allemand. Le tribunal compétent pour tous les litiges découlant de ou en rapport avec les présentes conditions de participation et/ou cette action est le tribunal compétent pour Hambourg.